

**Mesdames, Messieurs**  
**les Conseillers Municipaux de Charavines**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine séance du Conseil Municipal qui se tiendra :

**Le lundi 6 mai 2024 à 19h00, en Salle des Réunions.**

A l'ordre du jour :

- 1. Administration générale :**
  - a. Création d'un poste de direction générale des services.
  - b. Titularisation d'agents de la micro-crèche.
  - c. Information sur les incidences du transfert de la ZA du Furens au Pays Voironnais.
- 2. Vie associative, sportive et culturelle :**
  - a. Mise en œuvre des nouvelles procédures de soutien aux associations.
  - b. Ouverture d'une étude sur l'accueil des jeunes publics au sein des associations.
  - c. Attribution des subventions aux associations.
  - d. Désignation des représentants de la commune au sein de l'association *Les amis des Comptoirs*
- 3. Animations et saison estivale 2024 :**
  - a. Présentation et lancement de la saison 2024.
  - b. Validation du marché pour le feu d'artifice.
  - c. Présentation de l'affiche et du programme du festival Brassens.
- 4. Bâtiments :**
  - a. Réfection de l'étanchéité du restaurant scolaire maternel : attribution du marché.
  - b. Réagencement de la cuisine du restaurant scolaire maternel : attribution du marché.
  - c. Sanitaires de la plaine d'accueil : organisation estivale.
- 5. Voiries et réseaux :**
  - a. RD50 entrée sud : Validation définitive du projet, dont le choix du revêtement du trottoir.
  - b. Rue des Lilas, eaux pluviales : point d'information sur projet de remplacement de la conduite sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI.
  - c. Inauguration de la passerelle de la trappe rouge.
- 6. Urbanisme :**
  - a. Point d'information sur le projet d'installation d'une antenne au Guillermet et la mobilisation d'un collectif d'habitants riverains contre ce projet.
  - b. Point d'information sur le projet de l'OGEC (école Saint-Joseph).

**7. Centre bourg :**

- a. Validation du devis pour la démolition de la véranda de l'Hôtel de la Poste.
- b. Point de situation sur les études architecturales et le montage budgétaire de l'opération.
- c. Avenue du Lac : suite de la réflexion au sein de la commission Pôle territoire.

**8. Questions diverses** soulevées par les Conseillers Municipaux.

Dans cette attente je vous prie de croire en mes salutations les plus cordiales.

Le Maire

Bruno Guillaud-Bataille

